

Je suis en terminale et je veux faire des études de santé (maïeutique, médecine, odontologie et pharmacie)

Quelles formations me sont proposées par les universités ?

Deux exemples

Une licence avec une option « accès santé » *

L.A.S



Sonia aimerait être pharmacienne ou chirurgien-dentiste et s'intéresse aux sciences

Elle choisit une licence de chimie qui correspond le mieux à ses projets et à ses points forts et qui propose des enseignements liés à l'option « accès santé »

Un parcours spécifique « accès santé » avec une option d'une autre discipline *

PASS



Nicolas aimerait être médecin ou sage-femme et aime la littérature

Il choisit, dans une université ayant une faculté de santé, le parcours spécifique « accès santé » et prend une option lettres qui correspond à ses points forts et à ses autres projets éventuels

Une licence avec une option « accès santé » (L.A.S)

Comment ça marche ?

1^{re} année

Le lycéen choisit la licence

qui correspond le mieux à ses projets et ses points forts (lettres, droit, SVT, gestion, économie, etc.) et propose une option « accès santé » pour la ou les filières qui l'intéressent (maïeutique, médecine, odontologie ou pharmacie)

Au sein de cette licence, il suit des enseignements liés à l'option « accès santé »

✓ S'il valide sa 1^{re} année,

Il peut candidater dans la ou les filières de santé qui l'intéressent

✗ S'il ne valide pas sa 1^{re} année de licence,

il ne peut pas candidater aux études de santé



Et, s'il le souhaite, il peut candidater à nouveau aux études de santé après au moins une année supplémentaire

1^{re} année

Le lycéen choisit le parcours spécifique santé (PASS)

et une option qui correspond à ses points forts et à ses autres projets éventuels (exemple : option droit, option biologie, option langues...)

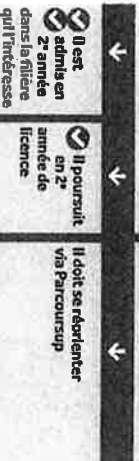
Ces parcours sont organisés dans les universités ayant des facultés de santé

✓ S'il valide sa 1^{re} année,

il candidate aux études de santé (maïeutique, médecine, odontologie ou pharmacie)

✗ S'il ne valide pas sa 1^{re} année de licence,

il ne peut pas candidater aux études de santé ; il ne peut pas redoubler cette 1^{re} année



Et, s'il le souhaite, il peut candidater à nouveau aux études de santé après au moins une année supplémentaire

selon les possibilités offertes par les universités